

Image not found or type unknown



Remboursement du salaire

Par **Trzeciak**, le **16/12/2009** à **17:20**

Bonjour,

On quittant mon précédent travail le 13 février 2009 on m'a payé mon salaire avec le solde de tout compte. L'entreprise pour laquelle je travaillais a fait une erreur et elle m'a payé deux fois la même somme. Je me suis rendue compte de cette erreur beaucoup plus tard.

Maintenant l'entreprise réclame cette somme qui a été payé en trop. Est-ce que je suis obligée de tout rendre puisque c'était une erreur de la part de l'entreprise? Et si oui, est-ce que j'ai le droit de rembourser la somme en plusieurs fois?

Cordialement

Katarzyna Trzeciak